

## Intervention de Martine ESSAYAN, Conseillère municipale

**Comme déjà indiqué, je découvre le fonctionnement de la gestion de la Ville de Tassin, et reste surprise de constater ce qui me semble être des atteintes à la démocratie et contraires à un des fondements de notre république à savoir l'égalité ; en particulier l'égalité de traitement des élus (mise à mal à Tassin pour les élus de l'opposition) :**

1. Les élus de l'opposition n'ont **aucune information sur les dossiers à traiter** puisque :
  - aucune commission municipale ne s'est réunie depuis l'installation du nouveau conseil municipal du 27 mai, il y a donc 6 semaines et aucune n'est à ma connaissance prévue , la dernière datant de décembre 2019. Même avec les difficultés liées au Covid, des réunions en visio conférences se sont déroulées dans d'autres instances ou entreprises.
  - la conférence des présidents de groupe ne se réunit pas non plus pour débattre des sujets à traiter en Conseil municipal.
2. Les élus de l'opposition **ne disposent pas de local de groupe** leur permettant de se réunir à 8 et de recevoir des citoyens de la ville.
3. Les élus de l'opposition **n'ont aucun représentant au sein des associations** de la ville ou des syndicats intercommunaux.
4. Les élus de l'opposition n'ont pas été informés de la **publication du dernier magazine municipal ou aucune tribune ne leur a été réservée**. Notons par ailleurs que les membres du conseil municipal sont présentés dans ce magazine, avec des photos de taille très nettement inférieure pour les conseillers municipaux de l'opposition...
5. **Aucune question diverse n'est prévue dans l'ordre du jour** du conseil municipal, ce qui permettrait d'attirer l'attention de l'ensemble des élus sur des difficultés ou dysfonctionnements constatés pour permettre à la municipalité d' y remédier rapidement.

Monsieur le maire, vous ne nous donnez pas la possibilité d'exercer normalement et démocratiquement notre rôle d'élus des plus de 47% de la population qui nous ont choisis, et vous voulez nous faire passer pour des opposants systématiques : ce n'est pas notre

volonté mais par manque d'information – je ne dis même pas de concertation - nous sommes très souvent contraints de nous abstenir.

Ma question, Monsieur le maire, est la suivante, cette situation vous semble-t-elle démocratique et conforme aux principes d'égalité de notre république mais aussi d'impartialité comme mentionné au point 1 de la charte de l'élu local ?

Pour rappel : « l'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, dignité, probité et intégrité ».

N.B : Le groupe « Mieux Vivre à Tassin La Demi-Lune » est composé de 8 élus au Conseil Municipal : Julien Ranc, Laurence du Verger, Franck-Alain Joly, Marielle Margeri, Yves Méjat, Martine Essayan, Cédric Vernet et Anne Gerlinger.

## **GROUPE MIEUX VIVRE A TASSIN LA DEMI-LUNE**

Boîte 51 - 7 avenue Leclerc - 69160 Tassin la Demi-Lune  
contact@mieuxvivreatassin.fr  
Contact presse : 06 73 92 07 31 ou 06 61 33 70 92

